



Politique organisationnelle de CARE USA en matière de la main d'œuvre des enfants et le travail dangereux des enfants Adoptée en Juin 2006

En tant qu'organisation dévouée à éliminer la pauvreté et à soutenir les efforts des gens à s'aider eux-mêmes, CARE travaille fréquemment avec les enfants¹ de façon constructive. CARE est persuadé qu'il est important de consulter les enfants à propos de leur avenir tout en maintenant les droits qui leur ont été attribués par les accords internationaux. CARE Etats-Unis s'oriente d'après les engagements pris par le monde dans l'intérêt des enfants. En conséquence, CARE œuvre pour s'assurer que les droits des enfants soient respectés, que les enfants soient consultés au sujet de leur propre développement, et que les enfants soient considérés comme des partenaires dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale. Ce faisant, CARE favorise un environnement qui soutient les doctrines internationales, y compris les principes exprimés dans la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant, les conventions N° 182 et 138 de l'Organisation Internationale du Travail, et les instruments légaux nationaux concernant le bien-être des enfants engagés dans les activités économiques. En se basant sur ces initiatives et sur les *lignes directrices* en vigueur au sein de CARE *pour faire participer les enfants dans le plaidoyer et les relations publiques*, (ALMIS n° 5817), CARE USA a mis au point la *politique organisationnelle* suivante *concernant la main d'œuvre des enfants et le travail dangereux des enfants*. CARE estime que cette politique est vitale pour conduire à des programmes visant à traiter les enfants de manière éthique et humaine et qui garantissent que leur développement mental, scolaire, physique et moral ne sera pas mis en danger.

La position de CARE par rapport la main d'œuvre des enfants

Il y a de nombreux facteurs, à la fois économique et culturel, qui influencent la décision que prennent les familles et les enfants au sujet de l'entrée de ces derniers sur le marché du travail. CARE soutient le droit des familles et des enfants qui travaillent à œuvrer pour le changement dans la lutte contre la pauvreté globale, et ceci tout en respectant les valeurs de toutes les cultures des pays dans lesquels nous travaillons. CARE reconnaît que le travail des enfants existe de longue date et qu'une activité économique appropriée au développement de l'enfant peut être bénéfique à son épanouissement complet. Mais quand il est pratiqué à l'extrême, le travail peut mettre en danger la vie et le bien-être de l'enfant.

CARE reconnaît que le travail des enfants doit être examiné dans son contexte, et notre point de vue a tenu compte de ces réalités.

Les pires formes de travail des enfants

CARE s'oppose fermement à l'emploi des enfants dans les pires formes de travail des enfants ainsi qu'ils ont été formulés par la convention n° 182 et la recommandation n° 190 de l'Organisation Internationale du Travail. Celles-ci comprennent :

- a) Toutes les formes d'esclavage ou de pratiques semblables à l'esclavage, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage, et le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement obligatoire ou forcé d'enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;
- b) L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;

¹ Selon la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, CARE définit un enfant comme une personne n'ayant pas atteint l'âge de dix-huit ans.

- c) L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic des stupéfiants, tels que le définissent les conventions internationales pertinentes;
- d) Les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Travail dangereux des enfants

CARE s'oppose à utiliser des enfants dans des travaux de nature dangereuse. CARE précise qu'il s'agit de toute forme d'exploitation économique, rémunérée ou non qui est au détriment du développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant et qui empêche ou entrave sa présence à l'école à un rythme normal pour son âge et/ou son niveau de développement. Toute forme d'activité économique excessive peut être considérée dangereuse, ce qui rend souvent difficile de définir précisément ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas.

La main d'œuvre des enfants

CARE soutient l'effet positif du travail de l'enfant sur sa famille comme membre de la même unité à travers l'exécution des tâches légères ou des emplois saisonniers ou à temps partiel qui l'aident à se développer, qui ne compromettent pas son développement mental, physique, moral ou spirituel et ne l'empêchent ou n'entravent en aucune façon ses droits à une éducation de qualité. CARE reconnaît le rôle important que joue l'enfant en contribuant au bien-être économique et à la survie de sa famille. CARE reconnaît que souvent cette activité économique des enfants permet à leur famille de satisfaire les besoins fondamentaux de base. Le travail peut être bénéfique au développement intellectuel de l'enfant et CARE reconnaît et soutient ce rôle du travail dans le développement de l'enfant.

Compréhension de la situation particulière des filles : CARE s'engage aussi à trouver des solutions aux difficultés particulières que rencontrent les filles dans la lutte contre les pires et dangereuses formes de travail des enfants. L'engagement de CARE envers les femmes et les filles sert de pivot à nos programmes et projets. CARE réalise que les filles sont confrontées à des obstacles particuliers liés à leur genre qui sont dus à des facteurs économiques, culturels et sociaux qui représentent des risques plus grands pour elles sur le marché du travail.

Programme en matière de travail des enfants : CARE proclame son engagement à combattre les abus faits aux enfants soumis aux pires formes et aux pratiques du travail dangereux à travers nos initiatives programmatiques. CARE va s'efforcer d'informer et de sensibiliser l'opinion publique, de promulguer des réformes de politique, d'augmenter les opportunités pour une éducation pertinente et de qualité, d'améliorer les alternatives économiques au travail des enfants et d'accroître la capacité de ceux avec qui nous travaillons à combattre les pires formes et le travail dangereux des enfants.

Importance de la politique et de l'engagement social : CARE s'engage à travailler au niveau local, régional et international pour s'assurer que ces zones stratégiques centrales contribuent à la mission générale de CARE, qui est de combattre la pauvreté dans le monde. CARE croit que les communautés de par le monde doivent non seulement tenir leurs gouvernements responsables mais aussi leurs concitoyens, les sociétés civiles, les partenaires de développement, les secteurs publics et privés et eux-mêmes, en vue de s'assurer que les droits des enfants soient respectés et que leurs opinions soient appréciées et écoutées.

Résultats stratégiques de l'œuvre de CARE

Le but primordial de CARE est de soutenir et de contribuer à l'effort mondial pour éradiquer les pires formes du travail des enfants. Pour réaliser ce but dans les pays où CARE instaure des programmes qui ciblent les enfants travailleurs, nous allons œuvrer afin d'obtenir les résultats suivants :

- Soustraire immédiatement les enfants aux pires formes de travail et alléger leur participation aux travaux dangereux ;
- Une éducation pertinente et de qualité est reconnue comme un droit humain par tous les acteurs, y compris les enfants, les familles, les communautés et les fonctionnaires et cadres des organisations gouvernementales et non gouvernementales ;
- Les opportunités pour une éducation de qualité et pertinente, y compris les formations spécialisées et techniques sont considérées dans les communautés où nous travaillons comme une alternative avantageuse aux pires formes et aux dangers du travail des enfants ;
- Les enfants qui travaillent ainsi que ceux qui risquent de s'y mettre, leurs familles, les communautés diverses et la société en général comprennent mieux les conséquences négatives liées aux pires formes et au travail dangereux des enfants ;

- Les communautés disposent d'une capacité accrue à cibler les abus des pires formes et du travail dangereux des enfants dans leur contexte local ;
- Les familles et les communautés ont l'opportunité d'améliorer leur bien-être économique et culturel pour améliorer ainsi leur qualité de vie générale, surtout par rapport à la participation de l'enfant à un programme d'éducation et à son achèvement ; et
- Les gouvernements et les partenaires locaux disposent d'une capacité accrue à combattre les problèmes associés aux pires formes et au travail dangereux des enfants par le biais de la mise au point d'initiatives réalistes et coercitives.

CARE désire être un partenaire de choix parmi tous les acteurs de la lutte pour éradiquer les pires formes du travail des enfants et les sévices dus au travail dangereux des enfants. CARE s'engage à améliorer les vies non seulement de ceux qui participent directement au travail des enfants, mais aussi des familles et des communautés qui sont profondément touchées par ce problème.

Responsabilité

Dans un effort pour intégrer cette politique à nos programmes et pour rester fidèle à nos valeurs fondamentales d'honnêteté et de transparence dans le travail, CARE doit être tenu responsable de l'application de cette politique. Nous prendrons cette responsabilité en effectuant ce qui suit :

- Tous les projets en cours et à venir doivent respecter les idéaux exprimés dans cette politique et doivent l'incorporer ainsi que tout son contenu dans la conception des programmes, dans leur exécution et dans les activités de suivi-évaluation ;
- Les partenaires programmatiques de CARE sont informés de cette politique et soutiennent ses buts ;
- Cette politique sera spécifiquement référencée dans tout mémorandum d'accord entre CARE et ses partenaires qui oeuvrent, directement ou indirectement dans le domaine du travail des enfants ;
- CARE établira des canaux de communication efficaces au sein de tous nos projets futurs concernant le travail des enfants. Ceci permettra aux communautés que nous servons de faire part de leurs inquiétudes, de leurs propositions et des résultats qu'elles désirent dans la lutte contre le travail des enfants, et aussi d'influencer la méthode de CARE dans le but de cibler avec succès les besoins de ceux qui sont affectés directement ou indirectement par le travail des enfants ;
- Tous les projets futurs de développement économique incorporent cette politique;
- CARE s'efforcera d'incorporer les statistiques sur le travail des enfants aux normes de surveillance et d'évaluation pour élaborer des programmes de développement économiques ; et
- Le système de gestion des performances de CARE inclura des aspects de cette politique dans les plans d'opération individuels du personnel concerné, dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques de la politique.